



X A I N T R I E
V A L ' D O R D O G N E

ADMINISTRATION GÉNÉRALE

**Conseil Communautaire
Séance du 10 avril 2019
Bassignac-le-Haut**

Compte-rendu



CONSEIL COMMUNAUTAIRE

XAINTRIE VAL' DORDOGNE

Séance du 10 avril 2019 à Bassignac-le-Haut

DATE DE LA CONVOCATION : 04 avril 2019

NOMBRE :		RESULTAT :	
- de Conseillers en exercice	48	- POUR	42
- de Présents	38	- CONTRE	0
- de Représentés	4	- ABSTENTION(S)	0
- de Votants	42		

ÉTAIENT PRÉSENTS :

Hubert ARRESTIER	Sébastien DUCHAMP	Jean PESTOURIE
Nicole BARDI	Laurence DUMAS	Josiane PIEMONTESE
Joël BEYNEL	Antony FAURIE	André POUJADE
Anne-Marie BORDES-FROIDEFOND	Simone FOLCH	Josiane RACHET
Corinne BOUSSU	Daniel LAGRAVE	Annie REYNIER
Jean-Pierre BRAJOUX	Pierre LAPLEAU	Christian RIGAL
Camille CARMIER	Jean-Pierre LASSERRE	Patrice SAINT-RAYMOND
Aline CLAVIERE	Jean Claude LEYGNAC	Jean-Basile SALLARD
Clément COUDERT	Éliane MALBERT	Marie-Christine SUDER
Jean-Marc CROIZET	Sébastien MEILHAC	Jean-Michel TEULIERE
Christiane CURE	Éloïc MODART	Jean-Claude TURQUET
Lucien DELPEUCH	Albert MOISSON	Anne VIEILLEMARINGE
Geneviève DORGE	Christian PAIR	

ÉTAIENT ABSENT EXCUSÉ(ES) ET REPRÉSENTÉ(ES) :

M. Roger CAUX représenté par Mme Anne VIEILLEMARINGE

M. Francis HOURTOULLE représenté par Mme Laurence DUMAS

M. Jacques JOULIE représenté par Mme Éliane MALBERT

M. Claude TREMOUILLE représenté par M. Clément COUDERT

ÉTAIENT ABSENT(E)S EXCUSÉ(E)S :

M. Gilles DUPUY – M. Jean-Pierre LECHAT – M. Laurent LONGOUR - Mme Carole MAJA – M. Hervé ROUANNE –

M. Denis TRONCHE

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : M. Patrice SAINT RAYMOND

Monsieur le Président remercie le Maire et l'ensemble du Conseil Municipal pour l'accueil de cette réunion de travail.

Il remercie également Monsieur FERRER, trésorier et Monsieur Yves BUISSON, Directeur de l'Office de Tourisme.

Corinne BOUSSOU indique qu'il est apparu nécessaire d'inviter Monsieur Yves BUISSON car cela fait 3 ans qu'ils travaillent ensemble. Elle le remercie pour sa participation.

Yves BUISSON dit qu'il va rappeler les missions et les actions de l'office de tourisme et qu'un focus sera réalisé sur le territoire XVD.

Il présente la vidéo promotionnelle téléchargeable qui peut être mise sur le site internet de chaque commune.

Il présente ensuite l'office de tourisme constitué suite à la création au 1^{er} janvier 2016 qui montre une volonté d'appuyer la destination « Vallée de la Dordogne ».

C'est un territoire immense qui couvre 142 communes représentant 2 300 km² avec 12 bureaux ouverts pendant la saison. Cela représente un accueil de 360 000 à 380 000 visiteurs voire jusqu'à 420 000.

L'office de tourisme est géré par deux collectivités de tutelle, le PETR (communauté de communes Midi Corrèzien) et CAUVALDOR (lot) qui délibèrent de manière concordante afin d'organiser son fonctionnement et nommer ses membres.

Il rappelle que le comité de direction est composé d'un collège de 26 élus (14 pour le Lot et 12 pour la Corrèze) et 20 personnes socio-professionnelles (10 pour le Lot et 10 pour la Corrèze).

Il indique que l'Office de tourisme a des missions édictées par la loi (code du tourisme) :

- ① - accueillir et gérer l'information (donner les conseils, collecter l'information touristique, administration d'une base de données de 1 600 entreprises différentes),
 - accueillir physiquement et de plus en plus à distance,
 - développer les outils de diffusion et d'information,
 - réaliser un accueil engagé (être en capacité pour conseiller comme il est fait sur internet),
- ② - coordonner les socio-professionnelles (organisation, professionnalisation),
- ③ - promotion (actions au quotidien, salons spécialisés),
- ④ - commercialisation de produits touristiques (obligation d'avoir un espace touristique dans l'office de tourisme,
- ⑤ - gestion de la billetterie,
- ⑥ - accueillir des groupes.

M. BUISSON informe qu'une campagne publicitaire sur les grands sites d'Occitanie sera réalisée.

Il indique que les sites de visite sont très importants (une centaine sur notre territoire) avec de nombreux pôles d'attraction, 5 villages classés plus beaux villages de France, évènements forts sur notre territoire notamment sportifs.

Il informe les élus de ne pas hésiter à transmettre les descriptifs et photos des manifestations programmées sur leurs communes afin qu'elles puissent être intégrées dans la base de données : transmission d'une newsletter tous les vendredis à tous les prestataires du territoire. L'adresse pour transmettre ces données est : animations@vallée-dordogne.com.

Yves BUISSON souligne qu'un changement sociétal va impliquer un changement d'offre. Les jeunes réclament une communication en direct.

Les accueils physiques sont appelés à se réformer.

Il indique également qu'il va y avoir un travail à réaliser au niveau de l'Office de tourisme mais aussi au niveau des élus, à savoir comment rendre notre territoire accessible techniquement et financièrement dans le respect du territoire. L'ambition étant que les territoires ruraux deviennent des destinations de première importance.

Yves BUISSON dit qu'il faut afficher une destination forte. Les points forts de la Vallée de la Dordogne sont le patrimoine, la rivière et la nature. Les contenus des pages Web sont en cours de réécriture.

Monsieur le Président remercie Yves BUISSON pour sa présentation.

Il pose la question de savoir si on peut considérer qu'XVD joue dans la même catégorie que Padirac et Rocamadour.

Yves BUISSON répond qu'il faut s'appuyer sur des marques fortes. Il faut avoir la possibilité de montrer aux touristes un territoire plus vaste, notamment par le biais d'internet.

Jean-Michel TEULIERE dit qu'il y a une vraie stratégie à adopter pour qu'il y ait un reflux naturel qui puisse partir du bas vers le haut.

Il indique que cette réflexion a eu lieu au sein du PETR d'autant que le territoire XVD est contributeur du futur office de tourisme de Collonges la Rouge.

Yves BUISSON répond que Jean-Pierre LASSERRE a participé à l'élaboration du cahier des charges de ce bureau d'accueil. A cette occasion, il a rappelé que ce serait un espace d'interprétation de la Vallée de la Dordogne, c'est la porte d'entrée et, cet Office de Tourisme devra servir les intérêts du territoire d'XVD.

Il rappelle que l'ambition de l'OT de Collonges est bien de couvrir le territoire d'XVD.

Jean-Pierre LASSERRE dit que l'OT de Collonges n'est pas l'office de tourisme de Collonges mais c'est l'office de tourisme de la Vallée de la Dordogne. Lorsqu'on est à Collonges, il n'est pas nécessaire de faire la publicité de Collonges. En revanche, dans la scénographie retenue, il faudra développer l'image du territoire.

Il indique que le travail sera réalisé avec Corrèze Ingénierie, un scénographe, un aménageur pour essayer de valoriser notre territoire.

Jean-Basile SALLARD dit qu'il est difficile de faire remonter les touristes sur les plateaux.

Yves BUISSON répond que les voies de communication sont importantes (matérielles ou virtuelles).

Jean-Pierre LASSERRE rappelle l'importance de l'internet de séjour afin de répondre aux attentes des touristes qui sont déjà en vacances sur notre territoire.

Patrice SAINT-RAYMOND dit qu'il faudrait travailler sur la signalisation routière.

Jean-Pierre LASSERRE répond que des cartes du territoire seront toujours disponibles dans les Offices de Tourisme.

Corinne BOUSSU fait part de son sentiment, à savoir que notre territoire est géographiquement loin de la Vallée de la Dordogne, qu'il y a un gros travail à faire et qu'elle compte sur l'Office de Tourisme Vallée de la Dordogne.

Monsieur le Président remercie Yves BUISSON pour sa présentation.

Approbation du Compte-rendu du 13 Mars 2019

RESULTAT DU VOTE :

UNANIMITE

CONTRAT DE TRANSITION ÉCOLOGIQUE DE LA CORRÈZE

Monsieur le Président rappelle qu'il y a un an, la Corrèze était choisie par le Ministère de la Transition Écologique et Solidaire pour expérimenter un Contrat de Transition Écologique à l'échelle départementale.

Depuis, la Préfecture de la Corrèze et le Conseil Départemental ont mobilisé l'ensemble des collectivités et acteurs locaux autour de cette démarche pour faire remonter les actions et les projets de transition écologique.

Ce sont ainsi 26 actions et 61 projets qui ont été formalisés autour des 4 grandes orientations stratégiques du contrat :

1. Faire de la Corrèze un territoire exemplaire sur les énergies renouvelables
2. Faire de la sobriété et de l'efficacité énergétiques un atout d'attractivité et de compétitivité du territoire.
3. Promouvoir de nouvelles mobilités choisies et durables en milieu rural
4. Maintenir et créer des emplois par une gestion plus durable et solidaire des ressources locales.

Le Contrat de Transition Écologique sera conclu pour une durée de 4 ans. Il sera évolutif tout au long de sa mise en œuvre et, ouvert à tout nouveau projet s'inscrivant dans la dynamique de la transition écologique sur le territoire départemental.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré

Article 1 : approuve le projet de Contrat de Transition Écologique de la Corrèze,

Article 2 : autorise le Président à signer ce contrat et tous les documents nécessaires à sa mise en œuvre,

Article 3 : s'engage à mettre en œuvre les actions inscrites au contrat, ou celles à venir, dont la collectivité est/serait maître d'ouvrage,

Article 4 : s'engage à participer aux instances de gouvernance du contrat (comité de pilotage et comité technique).

RESULTAT DU VOTE :

UNANIMITE

CONVENTION TERRITORIALE GLOBALE - PARTENARIAT ENTRE LA CAISSE D'ALLOCATIONS FAMILIALES ET LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

Monsieur Le Président rappelle que l'intercommunalité et la CAF ont une relation contractuelle ancienne dans le cadre de la politique Enfance et Jeunesse, actuellement formalisée dans le contrat Enfance et Jeunesse.

La CAF propose aux collectivités qui le souhaitent de s'engager dans un mode de partenariat qui permet de soutenir un projet social de territoire partagé, en déterminant les enjeux communs entre la CAF et la collectivité : la Convention Territoriale Globale (CTG), convention cadre signée pour quatre ans.

La signature d'une CTG vise à renforcer la cohérence des interventions de la CAF, de la communauté de communes et des divers partenaires institutionnels ou associatifs œuvrant sur le territoire. Par ailleurs, elle regroupe l'ensemble des engagements de la CAF sur le territoire sans se substituer aux dispositifs existants.

En mobilisant l'ensemble des ressources du territoire, elle renforce les coopérations et contribue ainsi à une plus grande efficacité et complémentarité d'interventions.

Les champs d'interventions pouvant être inclus dans la CTG sont : l'enfance, la jeunesse, le soutien à la parentalité, l'animation de la vie sociale, le logement et l'amélioration du cadre de vie et l'accès aux droits.

La mise en œuvre de cette convention, s'articule en deux étapes :

- l'élaboration d'un diagnostic partagé,
- la définition d'un plan d'actions.

mais ne comporte pas de volet financier.

Séverine SIRIEIX indique qu'il s'agit d'un document synthétique qui va reprendre ce qui va être fait au niveau sociale : c'est le projet social du territoire qui va se retrouver dans un contrat avec la CAF.

Monsieur le Président indique qu'il y avait nécessité de renouveler le contrat enfance et jeunesse. C'est un partenariat qui pourra se réaliser dans d'autres domaines.

Il dit que l'étude va se baser sur le diagnostic social qui a été réalisé sur le territoire.

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré,

Article 1 : valide le principe de s'engager à mener un travail partenarial avec la CAF, associant les partenaires locaux, en vue de conclure une convention territoriale globale qui sera soumise ultérieurement à approbation.

RESULTAT DU VOTE :

UNANIMITE

Préalablement à la présentation du résultat, Jean-Pierre LASSERRE indique que les budgets ont tous été discutés dans les différentes commissions.

Il indique également qu'un état explicatif des augmentations et diminutions a été réalisé afin de comprendre ce budget.

AFFECTATION DU RÉSULTAT DE L'EXERCICE 2018 DE XAINTRIE VAL' DORDOGNE - BUDGET GÉNÉRAL

Laurence DUMAS rappelle qu'il appartient au Conseil Communautaire de décider de l'affectation du résultat de la section de fonctionnement constatée au Compte Administratif 2018 du Budget Général de Xaintrie Val' Dordogne. Le résultat cumulé s'élève à 614 150.35 €, au regard des éléments suivants :

POUR MÉMOIRE :

- Résultat d'exploitation antérieur reporté (report à nouveau)

573 244.93 €

- Résultat d'investissement antérieur reporté 99 360.83 €

SOLDE D'EXÉCUTION DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT AU 31.12.2018

- Solde d'exécution de l'exercice - 358 583.22 €
- Solde d'exécution cumulé - 259 222.39 €

RESTES A RÉALISER AU 31.12.2018

- Dépenses d'investissement 198 376.46 €
- Recettes d'investissement 335 481.82 €

Solde des restes à réaliser : 137 105.36 €

BESOIN DE FINANCEMENT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT À LA DATE DU 31.12.2018

- Rappel du solde d'exécution cumulé - 259 222.39 €
- Rappel du solde des Restes à Réaliser 137 105.36 €

Solde : - 122 117.03 €

Besoin de financement total : 122 117.03 €

RÉSULTAT D'EXPLOITATION À AFFECTER

- Résultat de l'exercice : 40 905.42 €
- Résultat antérieur : 573 244.93 €

Total à affecter : 614 150.35 €

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré,

Article 1 : décide d'affecter le résultat cumulé de la section de fonctionnement comme suit :

1° - Couverture du besoin de financement de la section d'investissement Crédit du compte 1068 sur B.P. 2019	122 117.03 €
2° - Affectation complémentaire en "Réserves" Crédit du compte 1068 sur B.P. 2019	NÉANT
3° - Report créditeur section de fonctionnement (002) au B.P. 2019	492 033.32 €

RESULTAT DU VOTE :

UNANIMITE

VOTE DES TAUX D'IMPOSITION 2019

Monsieur le Vice-Président rappelle qu'au regard des prévisions de dépenses et recettes, tant en fonctionnement qu'en investissement, il est proposé d'adopter le maintien des taux des impôts.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré,

Article 1 : fixe le taux des impôts directs locaux à percevoir en 2019 à :

- taxe d'habitation : 8,56 %
- taxe foncière sur les propriétés (bâti) : 0,600 %
- taxe foncière sur les propriétés (non bâti) : 4,69 %
- cotisation foncière des entreprises (CFE) : 34,33 %

RESULTAT DU VOTE :

UNANIMITE

Monsieur le Vice-Président commente le budget.

Josiane PIEMONTESE fait remarquer qu'il y a eu une grosse maîtrise du budget.

Camille CARMIER demande à quoi correspond les 7 000 euros pour l'Etude Pôle Sécurité.

Monsieur le Président répond qu'il s'agit de la part étude de faisabilité qui concerne l'intercommunalité et ce uniquement pour la caserne, la communauté de communes n'étant pas concernée par la gendarmerie.

Il rappelle qu'il avait envisagé la création d'un pôle sécurité comprenant la caserne et la gendarmerie sur le même terrain.

Jean-Claude LEYGNAC informe qu'il y a un projet de regroupement de la caserne des pompiers (actuellement obsolète construction datant de 1975) et non adaptée aux matériels (camions), avec la gendarmerie sur un terrain situé route des carrières, en face du Château du Bac.

Rodolphe MAILLES précise qu'il s'agit d'une prévision sur un terrain situé en zone AUI du Plan Local d'Urbanisme avec une orientation d'aménagement. Il dit qu'il faudra réaliser une étude environnementale pour modifier le PLU et l'Orientation d'aménagement programmée.

Il indique à la question posée sur le regroupement des gendarmeries de Saint-Privat et d'Argentat que le Ministère n'est pas dans une logique de regroupement. Par conséquent, la gendarmerie de Saint-Privat est bien maintenue.

Nicole BARDI demande à quoi correspondent les 130 000 € pour la MSP.

Jean-Pierre LASSERRE répond qu'il s'agit du reste à payer concernant les paiements effectués d'une année sur l'autre (différés de facturation).

Camille CARMIER demande à quoi correspondent les 54 000 € qui ont été mis dans divers (Cuve-ZA de l'Hospital)

Monsieur le Président répond qu'il s'agit du remplacement de la cuve à fioul du CIAS et de la signalétique de la ZA de l'Hospital.

Camille CARMIER dit qu'il ne connaît pas l'importance des travaux de signalétique à la ZA de l'Hospital et indique qu'il faut être prudent par rapport à cela.

Monsieur le Président répond qu'il faut se faire confiance.

Camille CARMIER dit qu'il a le droit d'avoir un minimum d'information.

Jean-Pierre LASSERRE dit que c'est prévisionnel, c'est une réserve, il n'y aura pas forcément les dépenses. Il indique que dans les budgets communaux, il est bien inscrit en investissement des dépenses qui ne sont pas forcément réalisées compte tenu que les subventions n'ont pas été versées dans les temps par exemple.

Concernant les recettes, il rappelle que les fonds européens sont donnés par l'Europe à l'Etat qui vérifie et qui sont donnés ensuite à la Région Nouvelle Aquitaine qui vérifie également. Toutefois, les paiements commencent à intervenir.

Nicole BARDI demande à quoi correspondent les 66 500 € de la ZA du Longour.

Jean-Pierre LASSERRE répond qu'il s'agit d'une avance sur les travaux, un lot a été vendu, 5 restent à vendre.

Il rappelle que la ZA fait l'objet d'un budget spécifique.

Jean PESTOURIE félicite les personnes qui ont participé à l'élaboration des documents présentés.

APPROBATION DU BUDGET PRIMITIF 2019 - BUDGET GÉNÉRAL

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'instruction budgétaire et comptable M 14,

Vu l'avis des 10 décembre 2018 et 8 avril 2019 de la commission « Développement Économique »,

Vu l'avis du 13 février 2019 de la commission « Communication »,

Vu l'avis du 8 avril 2019 de la commission « Urbanisme et Habitat »,

Vu l'avis du 9 avril 2019 de la commission « Tourisme »,

Vu l'avis des 6 mars 2019 et 2 avril 2019 de la commission « finances et administration générale »,

Vu l'avis du 4 avril 2019 du Bureau Communautaire,

Article 1 : Le Conseil Communautaire approuve, tel qu'annexé, le budget primitif du budget général.

RESULTAT DU VOTE :

UNANIMITE

AFFECTATION DU RÉSULTAT DE L'EXERCICE 2018 DU BUDGET ANNEXE ORDURES MÉNAGÈRES

Laurence DUMAS rappelle qu'il appartient au Conseil Communautaire de décider de l'affectation du résultat de la section de fonctionnement constatée au Compte Administratif 2018 du Budget Annexe Ordures Ménagères. Le résultat cumulé s'élève à 749 215.46 €, au regard des éléments suivants :

POUR MÉMOIRE :

- Résultat d'exploitation antérieur reporté (report à nouveau)	628 817.28 €
- Résultat d'investissement antérieur reporté	270 284.25 €

SOLDE D'EXÉCUTION DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT AU 31.12.2018

- Solde d'exécution de l'exercice	81 010.71 €
- Solde d'exécution cumulé	351 294.96 €

RESTES A RÉALISER AU 31.12.2018

- Dépenses d'investissement	10 656.00 €
- Recettes d'investissement	0 €

Solde des restes à réaliser : - 10 656.00 €

BESOIN DE FINANCEMENT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT À LA DATE DU 31.12.2018

- Rappel du solde d'exécution cumulé	351 294.96 €
- Rappel du solde des Restes à Réaliser	- 10 656.00 €
Solde :	340 638.96 €
Excédent d'investissement :	340 638.96 €

RÉSULTAT D'EXPLOITATION À AFFECTER

- Résultat de l'exercice :	120 398.18 €
- Résultat antérieur :	628 817.28 €
Total à affecter :	749 215.46 €

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré,

Article 1 : décide d'affecter le résultat cumulé de la section de fonctionnement comme suit :

1° - Couverture du besoin de financement de la section d'investissement

- Crédit du compte 1068 sur BA OM 2019 NÉANT

2° - Affectation complémentaire en "Réserves"

- Crédit du compte 1068 sur BA OM 2019 NÉANT

3° - Déficit ou excédent d'exploitation à reporter au BA OM 2019

(report à nouveau débiteur ou créiteur)

Report créiteur section d'investissement (001) 351 294.96 €

Report créiteur section de fonctionnement (002) 749 215.46 €

RESULTAT DU VOTE :

UNANIMITE

Jean-Pierre LASSERRE commente le budget annexe OM.

Il dit qu'il n'y a plus d'emprunt en 2019 sur les OM.

Jean-Pierre LASSERRE indique que l'aménagement de la déchetterie de Gouilles sera à revoir en commission déchets.

Camille CARMIER donne lecture d'une lettre d'un de ses administrés concernant le montant de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères. Il dit que 2 416 € de taxe d'enlèvement des ordures ménagère représente un fort impact sur une entreprise familiale.

Rodolphe MAILLES dit qu'il n'y a pas d'inquiétude à avoir et qu'il sera réalisé un dégrèvement comme l'année précédente. Il explique que tous les producteurs d'ordures non ménagères

(professionnels) sont soumis à la redevance spéciale. Ils reçoivent leur avis d'imposition dans lequel figure la taxe d'enlèvement des ordures ménagères qu'ils doivent régler. Il sera procédé ultérieurement une régularisation sur la base de la convention signée.

Monsieur le Président dit qu'ils auront leur remboursement comme l'année dernière.

RESULTAT DU VOTE :

UNANIMITE

ADOPTION DU TAUX DE TAXE D'ENLÈVEMENT DES ORDURES MÉNAGÈRES (TEOM)

Jean-Pierre LASSERRE rappelle qu'en 2017, Xaintrie Val' Dordogne a voté des taux de TEOM différents par commune, comme c'était le cas les précédentes années pour le SICRA. Le Conseil Communautaire, lors de sa séance du 13 septembre 2017, a décidé d'instaurer un taux unique à compter de 2018. Il est toutefois précisé qu'un mécanisme de lissage sur 3 ans a été concomitamment décidé.

Au regard des besoins du budget annexe ordures ménagères et de l'optimisation des dépenses et des recettes, il est proposé une diminution de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères. Pour 2019, il est proposé un taux de 11,85 % (contre 12,5 % en 2018).

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré,

Article 1 : arrête le taux de TEOM, pour l'année 2019, à 11,85 %.

RESULTAT DU VOTE :

UNANIMITE

APPROBATION DU BUDGET PRIMITIF 2019 - BUDGET ANNEXE « ORDURES MÉNAGÈRES »

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'instruction budgétaire et comptable M 14,

Vu l'avis favorable du 13 février 2019 de la commission « déchets »,

Vu l'avis favorable du 2 avril 2019 de la commission « Finances et administration générale »,

Vu l'avis favorable du 4 avril 2019 du Bureau Communautaire,

Article 1 : Le Conseil Communautaire approuve, tel qu'annexé, le budget primitif du budget annexe « ordures ménagères ».

RESULTAT DU VOTE :

UNANIMITE

AFFECTATION DU RÉSULTAT DE L'EXERCICE 2018 DU BUDGET ANNEXE ZA DU LONGOUR

Jean-Pierre LASSERRE rappelle qu'il appartient au Conseil Communautaire de décider de l'affectation du résultat de la section de fonctionnement constatée au Compte Administratif 2018 du Budget Annexe ZA du Longour. Le résultat cumulé s'élève à 36 054.28 €, au regard des éléments suivants :

Il laisse la parole à Monsieur FERRER pour la présentation du budget.

POUR MÉMOIRE :

- Résultat d'exploitation antérieur reporté (report à nouveau)	0.00 €
- Résultat d'investissement antérieur reporté	0.00 €

SOLDE D'EXÉCUTION DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT AU 31.12.2018

- Solde d'exécution de l'exercice	- 142 922.32 €
- Solde d'exécution cumulé	- 142 922.32 €

RESTES A RÉALISER AU 31.12.2018

- Dépenses d'investissement	0.00 €
- Recettes d'investissement	0.00 €
Solde des restes à réaliser :	0.00 €

BESOIN DE FINANCEMENT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT À LA DATE DU 31.12.2018

- Rappel du solde d'exécution cumulé	- 142 922.32 €
- Rappel du solde des Restes à Réaliser	0.00 €
Solde :	-142 922.32 €
Déficit d'investissement :	- 142 922.32 €

RÉSULTAT D'EXPLOITATION A AFFECTER

- Résultat de l'exercice :	36 054.28 €
- Résultat antérieur :	0.00 €
Total à affecter :	36 054.28 €

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré,

Article 1 : décide d'affecter le résultat cumulé de la section de fonctionnement comme suit :

1° - Couverture du besoin de financement de la section d'investissement - Crédit du compte 1068 sur BA ZA 2019	36 054.28 €
2° - Affectation complémentaire en "Réserves" - Crédit du compte 1068 sur BA ZA 2019	NÉANT
3° - Déficit ou excédent d'exploitation à reporter au BA ZA 2019 (report à nouveau débiteur ou créiteur)	NÉANT
Report créditeur section d'investissement (001)	0.00 €
Report créditeur section de fonctionnement (002)	0.00 €

RESULTAT DU VOTE :

UNANIMITE

APPROBATION DU BUDGET PRIMITIF 2019 - BUDGET ANNEXE « ZONE D'ACTIVITÉS DU LONGOUR »

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu l'instruction budgétaire et comptable M 14,

Vu l'avis favorable du 2 avril 2019 de la commission « finances et administration générale »,

Vu l'avis favorable du 4 avril 2019 du Bureau Communautaire,

Article 1 : Le Conseil Communautaire approuve, tel qu'annexé, le budget primitif du budget annexe « zone d'activités du Longour ».

RESULTAT DU VOTE :

UNANIMITE

RECRUTEMENT D'AGENTS SAISONNIERS

Josiane PIEMONTESSI rappelle que chaque année, le service des ordures ménagères a recours à des emplois saisonniers, jeunes étudiants ou demandeurs d'emplois, pour faire face au remplacement des agents titulaires en congés annuels mais également pour procéder au lavage et à l'entretien des containers, assurer la collecte des campings et renforcer les effectifs en déchetterie.

Il est ainsi nécessaire de recruter les agents pour les services, périodes et temps de travail énumérés ci-après :

- Au service Collecte - Déchetterie

- 2 agents à temps non complet du 08 juillet au 27 juillet inclus (renfort déchetterie)
- 2 agents à temps non complet du 29 juillet au 17 août inclus (renfort déchetterie)
- 2 agents à temps non complet du 19 août au 31 août inclus (renfort déchetterie)
- 2 agents à temps non complet du 08 juillet au 27 juillet inclus (20h/sem)
- 2 agents à temps non complet du 29 juillet au 17 août inclus (20h/sem)
- 1 agent à temps complet du 22 juillet au 09 août inclus
- 1 agent à temps complet du 15 juillet au 26 juillet inclus
- 1 agent à temps complet du 24 juin au 12 juillet inclus
- 4 agents à temps complet du 12 août au 30 août inclus
- 1 agent à temps complet du 15 juillet au 02 août inclus
- 1 agent à temps non complet du 28 juin au 20 juillet inclus (déchetterie St Privat)
- 1 agent à temps complet du 26 août au 06 septembre inclus
- 1 agent à temps complet du 12 août au 30 août inclus
- 1 agent à temps complet du 01 juillet au 19 juillet inclus
- 1 agent à temps complet du 22 juillet au 09 août inclus

- Au service Centre de Tri

- 1 agent à temps complet du 17 juin au 05 juillet inclus

- 1 agent à temps complet du 15 juillet au 02 août inclus
- 2 agents à temps complet du 22 juillet au 09 août inclus
- 2 agents à temps complet du 05 août au 23 août inclus
- 1 agent à temps complet du 29 juillet au 16 août inclus
- 1 agent à temps complet du 08 juillet au 26 juillet inclus

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré,

Article 1 : décide le recrutement direct des agents énumérés ci-avant. La rémunération sera calculée par référence à l'indice majoré 326.

Selon les nécessités de service, il pourra être demandé aux agents d'effectuer des heures complémentaires ou supplémentaires.

Article 2 : autorise Monsieur le Président à conclure les contrats d'engagement.

RESULTAT DU VOTE :

UNANIMITE

Communication de Joël BEYNEL sur le centre de tri

Joël BEYNEL indique que suite à la réunion du 4 Mars 2019 qui a eu lieu au centre de tri avec le SYTOM et le bureau d'études, deux pistes ont été avancées :

- le tri des plastiques (piste qui va être lancée sur le département voire les départements limitrophes),
- tri du polystyrène d'emballage (financé par le SYTOM).

Il précise qu'il y aura obligatoirement des investissements à prévoir (au niveau de la chaîne de tri).

Trésorerie d'Argentat

Jean PESTOURIE pose la question du maintien de la trésorerie d'Argentat. Il dit qu'il va falloir se battre pour la garder.

Monsieur FERRER rapporte ce qui a été annoncé par le Ministre et le Directeur Général, à savoir que sur la carte présentée aux cadres de la DGFIP et aux élus, figure un service de gestion comptable à Argentat. En revanche, ce service aurait pour ressort géographique le territoire XVD et celui de Midi Corrèzien.

Il indique que la localisation de ce service fera l'objet d'échanges à l'occasion d'une concertation jusqu'en Septembre, qui réunira le Préfet, Le Directeur Départemental, les élus, les organisations syndicales, les agents.

Il leur a été dit que le projet proposé mentionne une trésorerie sur le Sud de la Corrèze. La carte a été établie par la Direction Départementale.

Il indique que lors de la réunion, il a été annoncé qu'hormis les sites de Tulle, Brive et Ussel, toutes les autres localisations feront partie de la concertation.

Corinne BOUSSOU répond que ce n'est pas ce que le Ministre a présenté.

Monsieur le Président dit qu'il faut être très vigilant.

Monsieur FERRER indique qu'il y aurait 5 services de gestion comptable sur le département + 1 trésorerie de gestion hospitalière. C'est ce qui est proposé à la discussion jusqu'au mois de septembre. Il y aura trois années pour mettre en œuvre le projet.

Jean-Basile SALLARD dit qu'il faudrait faire une proposition afin de conserver une trésorerie par communauté de communes, compte tenu qu'il y a discussion jusqu'au mois de septembre.

Laurence DUMAS approuve.

Jean-Claude LEYGNAC indique qu'il a fait la proposition à Monsieur Pascal COSTE dans ce sens et que ce dernier lui a répondu favorablement.

Laurence DUMAS dit qu'il faudrait faire une demande écrite.

Monsieur le Président indique qu'il faut demander le maintien de la trésorerie d'Argentat et qu'il n'est pas souhaitable de s'immiscer dans une orientation future.

Jean-Claude LEYGNAC dit qu'il faut demander le maintien d'une trésorerie par communauté de communes.

Nicole BARDI demande s'il y a une négociation avec les élus et dit qu'il faut défendre le service public sur l'ensemble du territoire.

Jean-Pierre LASSERRE dit qu'il est important que la trésorerie d'Argentat soit conservée et qu'il faut insister sur ce point même si on souhaite qu'il y en ait une par communauté de communes.

Jean-Michel TEULIERE dit qu'il est important que chacun se positionne, que chaque intercommunalité puisse prendre une délibération de principe.

Il indique qu'il faut que chaque communauté de communes ait sa trésorerie.

Monsieur FERRER dit que c'est la proposition qui leur a été présentée.

Patrice SAINT-RAYMOND dit qu'il serait judicieux de garder une trésorerie par communauté de communes et avoir des points de présence dans les maisons de services publics.

Monsieur le Président indique qu'il ne sera pas possible d'adopter une délibération mais de voter une motion demandant le maintien de la trésorerie d'Argentat.

Joël BEYNEL dit qu'il faut demander le maintien de la trésorerie d'Argentat sans évoquer le périmètre de la Communauté de Communes.

Monsieur le Président pose la question de savoir si on a le pouvoir de décision au-delà du territoire qui nous incombe.

Nicole BARDI demande s'il est possible d'avoir une concertation avec les Présidents des autres communautés de communes.

Monsieur le Président dit qu'il ne lui semble pas souhaitable d'aller au-delà d'un territoire dont on a la responsabilité.

Laurence DUMAS dit qu'il faut demander le maintien de la trésorerie d'Argentat.

Corinne BOUSSOU rejoint ses propos en rappelant qu'il y a déjà eu la fermeture de la trésorerie de Saint-Privat.

Monsieur le Président demande si tout le monde est d'accord pour que soit établie une motion qui s'attache à défendre la trésorerie d'Argentat sur le territoire en stipulant qu'il y avait deux trésoreries et que l'une d'elle a déjà été fermée.

Nicole BARDI demande si en tant qu' élu, il est possible de se prononcer sur la désertification des services publics en général et de demander à ce que le nombre de trésorerie soit ramener de 21 à 9 ce qui correspondrait à une trésorerie par communauté de communes.

Monsieur le Président répond que nous ne sommes pas des élus départementaux mais communautaires.

Laurence DUMAS dit que c'est le rôle d'un élu départemental.

Monsieur le Président propose l'élaboration d'une motion demandant le maintien de la trésorerie d'Argentat en mentionnant la perte de celle de Saint-Privat.

RESULTAT DU VOTE :

UNANIMITE

Maison de Santé

Monsieur le Président fait part du courrier qu'il a reçu : il s'agit d'une lettre du 29 Mars 2019 de Monsieur le Docteur REYT l'informant de l'arrêt de son activité et qu'il fera valoir ses droits à la retraite à compter du 30 Septembre 2019 et qu'il résilie son bail. Cet état de fait relance la problématique des médecins généralistes.

Il indique que le jeune docteur qui s'était manifesté et qui était venu sur le territoire est toujours en attente d'équivalence de diplôme.

Monsieur le Président donne lecture d'un courrier qu'il a adressé à Monsieur le Député le 2 Avril 2019 concernant cette problématique liée au recrutement de ce jeune médecin.

Il indique également que la porte n'est pas fermée au Département dans sa démarche de recrutement de médecins et d'une mise à disposition sur le secteur d'XVD.

Monsieur le Président donne lecture d'un courrier adressé le 15 Novembre 2018 à Monsieur le Directeur de l'Hôpital de Tulle concernant l'offre de soins qui pourrait être assurée à la MSP et sur le territoire concernant des consultations avancées en cardiologie, psychiatrie et gériatrie. Les contacts ont été établis auprès de l'association des professionnels de santé.

Il indique également que l'Hôpital de Tulle a un projet de recruter 4 jeunes médecins qui partageraient leurs temps de travail entre l'hôpital et l'exercice libéral dans les collectivités qui se seraient manifester.

Il dit que la communauté de communes est favorable à ce projet au regard des perspectives de départ en retraite des médecins généralistes sur le territoire, de la présence de la MSP d'Argentat et du projet de construction de la MSP de Saint-Privat et au regard de la difficulté de recrutement de médecins sur la communauté de communes.

Monsieur le Président indique qu'il y aura néanmoins nécessité d'un accord du conseil communautaire et de l'association des professionnels de santé.

Jean-Claude LEYGNAC explique que le Département mène une action qui consiste à recruter 10 médecins salariés qui seront basés à Egletons afin de couvrir le Nord de la Corrèze. Un médecin pourra être mis à disposition sur notre secteur pour pallier aux absences en accord avec les médecins libéraux.

Josiane PIEMONTESE explique le contenu du message transmis à tous les conseillers : Tulle fait des propositions alléchantes : salaire garanti de 5 000 euros nets, un secrétariat payé par la ville qui prendra en charge toutes les tâches administratives plus un local et le matériel.

Elle demande s'il ne faut pas revoir les offres et les propositions.

Monsieur le Président dit qu'il faut attendre la réponse du médecin et voir ensuite les autres formules.

Josiane PIEMONTESE demande si les propositions sont suffisantes.

Monsieur le Président répond que tant que l'on ne connaît pas sa position, il faut attendre et avoir toutes les informations.

Divers :

Patrice SAINT-RAYMOND indique qu'il y a un concours organisé par l'école de Rugby d'Argentat « trophée GEDIMAT ». Une photo a été faite et il suffit d'aller cliquer dessus via facebook.

Sébastien DUCHAMP dit qu'Argentat est actuellement en seconde position derrière Brive et qu'il suffit d'un petit clic.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22 heures 55.